



ARRÊTÉ
PORTANT EXCEPTIONNELLEMENT
LE STATIONNEMENT SUR LE SENS GIRATOIRE
ALLÉE DU RELAIS - 51530 DIZY
POUR DES TRAVAUX DE COUVERTURE

CHAMPAGNE GOBILLARD
85 ALLÉE DU RELAIS
51530 DIZY

DU 24/03/2025 AU 05/05/2025

Le Maire de Dizy,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L 2122.1, L.2213.1 à L 2213.6,

VU le Code la Route ;

VU l'instruction interministérielle du 06/11/1992 sur la signalisation routière livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

VU la demande du 17/01/2025 de M. Pierre ERRARD de l'entreprise SAS COHESENS 7 rue Pierre SALMON – 51430 BÉZANNES, pour stationner exceptionnellement devant le site du Champagne GOBILLARD sur le rond-point de l'allée du Relais – 51530 DIZY, des matériaux pour la réfection de la toiture du Champagne GOBILLARD du 24/03/2025 au 05/05/2025,

CONSIDÉRANT qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police pour le stationnement sur le rond-point allée du relais - 51530 DIZY, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique et de prescrire toutes mesures et dispositions utiles en la matière,

CONSIDÉRANT que la réalisation de ses travaux est susceptible de perturber la circulation routière,

CONSIDÉRANT que pour des raisons sécuritaires au vue de la disposition de l'infrastructure routière, il convient de prendre les dispositions suivantes,

ARRETE

Article 1^{er} : Le Champagne GOBILLARD 85 allée du Relais 51530 DIZY est autorisé à occuper le domaine public devant leur site au rond-point de l'allée du Relais - 51530 DIZY, pour le stockage de matériaux de couverture du 24/03/2025 au 05/05/2025.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

.../...

.../...

Article 3 : Conformément à l'article R 102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE (Marne).

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

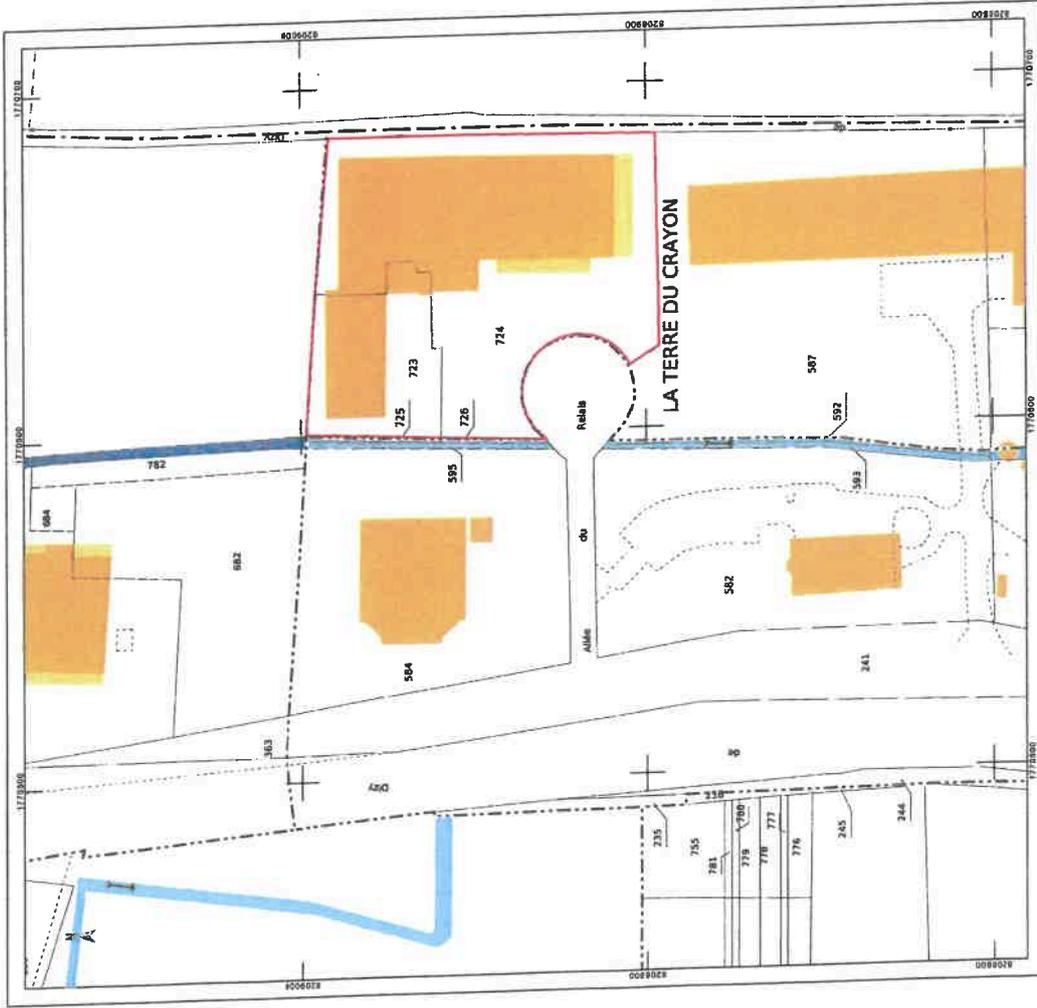
- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- Pierre ERRARD de SAS COHESENS
- Champagne GOBILLARD.

Fait à DIZY, le 20 janvier 2025

M. le Maire



Antoine CHIQUET



Références de la parcelle 000 AB 723
 Référence cadastrale de la parcelle
 Contenance cadastrale
 Adresse
 000 AB 723
 1 738 mètres carrés
 LA TERRE DU CRAYON
 51630 DIZY

Références de la parcelle 000 AB 724
 Référence cadastrale de la parcelle
 Contenance cadastrale
 Adresse
 000 AB 724
 5 588 mètres carrés
 LA TERRE DU CRAYON
 51630 DIZY

NOM PROJET / ADRESSE	MAITRE D'OUVRAGE	MAITRISE D'OEUVRE	ARCHITECTE	INFORMATIONS DU PLAN	INDICE	0	DATE
Remplacement d'une couverture DIZY (81)	CHAMPAGNE JM GOBILLARD (81) ZA, LA TERRE DU CRAYON (81)	COHÉSENS — MAITRISE D'OEUVRE SUR MESURE — Rue de la République - 51100 REZANGES 0320 740000 0320 740000		TITRE DU PLAN PLAN DE CADASTRE NUMERO DU PLAN 01 AGROUX/ESCHER, 11/04/2024	PHASE APS		09/12/2024
NUMEROJET 117.01	JM GOBILLARD & FILS			FORMAT A3 ECHELLE 1 : 1600 DESSINE PAR AB VERIFIE PAR SB			REVISION